

Formulaires sportifs de la F.F.J.D.A.

TOURNOIS INTERNATIONAUX ORGANISES PAR LES CLUBS DE JUDO AFFILIES A LA F.F.J.D.A.

L'autorisation d'organisation d'un Tournoi International ne peut être accordée à un club que s'il remplit les conditions suivantes :

- Le Président de la ligue concernée doit donner un avis favorable
- Les clubs français doivent être affiliés à la F.F.J.D.A. ou à une fédération ayant signé un protocole d'accord avec celle-ci.
- Les clubs étrangers invités doivent être affiliés à une Fédération, elle-même affiliée à la F.I.J. (la F.F.J.D.A. peut faire des vérifications si la liste des clubs concernés lui est communiquée).
- Le règlement de la compétition doit être en accord avec les règles édictées par le code sportif de la F.F.J.D.A.
- Les sportifs de haut niveau de la F.F.J.D.A. doivent avoir l'accord du Président de la ligue et du Directeur Technique National pour pouvoir participer à la manifestation.

Pièces à joindre dans tous les cas :

Règlement et cahier des charges précisent les catégories d'âges concernées, les formules de compétition et les éventuels prix proposés aux athlètes

AUTORISATION D'ORGANISATION D'UN TOURNOI INTERNATIONAL

CLUB :

NOM DU TOURNOI :

DATE :

Avis du Président de la Ligue
Ou du D.T.R.

Signature et cachet :

Avis du Président de la F.F.J.D.A.
Ou du D.T.N.

Signature et cachet :